



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION N°2021-01 EN DATE DU 16/03/2021
PORTANT LABELLISATION D'UNE RECOMMANDATION NATIONALE
DE BONNES PRATIQUES CLINIQUES EN CANCÉROLOGIE INTITULÉE :
"CONDUITES À TENIR EN TERMES DE PRESERVATION DE LA
FERTILITÉ CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES ATTEINTS D'UN
CANCER"



Le Président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut ;
Vu la procédure de labellisation de référentiels nationaux et de recommandations nationales de bonnes pratiques cliniques en cancérologie, approuvée par le conseil d'administration de l'Institut et publiée au bulletin officiel « Santé – Protection sociale – Solidarité » du 15 décembre 2015 ;
Vu l'article 28 du règlement intérieur en vigueur de l'Institut relatif à la commission des expertises ;
Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation de référentiels et recommandations nationales de bonnes pratiques clinique en cancérologie » publié en juin 2017 sur le site internet de l'Institut ;
Vu le dossier de candidature transmis à l'Institut par l'Association Francophone des Soins Oncologiques de Support (AFSOS) au sein de l'Intergroupe Coopérateur Francophone de recherche en Onco-Urologie (ICFuro) 76, rue Marcel Sembat, 33130 Bègles,
Vu l'avis de la commission des expertises en date du 22 janvier 2021 relatif à la recommandation nationale de bonnes pratiques cliniques en cancérologie intitulée Conduites à tenir en termes de préservation de la fertilité chez les hommes et les femmes atteints d'un cancer,
Vu la version modifiée de la recommandation susvisée en date du 11 février 2021,

DECIDE :

Article 1

Compte tenu du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux liens d'intérêt et à l'expertise sanitaire et du respect des règles de qualité, de méthode et des règles déontologiques édictées par l'Institut national du cancer,

la recommandation nationale de bonnes pratiques cliniques en cancérologie intitulée "**Conduites à tenir en termes de préservation de la fertilité chez les hommes et les femmes atteints d'un cancer**" en date du 11 février 2021 élaborée par l'**Association Francophone des Soins Oncologiques de Support (AFSOS)** en partenariat avec

- l'Association française d'UROLOGIE (AFU),
- l'Association Interdisciplinaire post-Universitaire de Sexologie (AIUS),
- la fédération des Centres d'Etude et de Conservation des Œufs et du Sperm (CECOS),
- le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF),
- le Centre de Référence sur les Agents Tératogènes (CRAT),
- le Groupe Onco-hématologie Adolescents et Jeunes Adultes (GO-AJA),
- le Groupe de Recherche et d'Etude sur la Cryoconservation de l'Ovaire et du Testicule (GRECOT),
- la Société d'Andrologie de Langue Française (SALF),
- la Société Française d'Endocrinologie (SFE),
- la Société Française de Pédiatrie (SFP),
- la Société Française de Radiothérapie Oncologique (SFRO), UNICANCER-GETUG,

- la Ligue contre le cancer,
- l'association Laurette Fugain,
- l'association France Lymphome Espoir,
- L'Association des COordinateurs de RESeaux de CAncérologie (ACORESCA)



est labellisée par l'Institut national du cancer.

La recommandation labellisée par l'Institut comprend les documents suivants :

- Thésaurus
- Synthèse

Article 2

La décision de labellisation est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 16 mars 2021, en deux exemplaires.

Norbert IFRAH
Président
SIGNEE